

**Arrêté n°62  
Portant réglementation provisoire  
du stationnement  
sur la Commune de Tauves  
Place Gabriel Molinier**

**Le Maire de la Commune de TAUVES,**

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2213-13 relatif aux pouvoirs de police du Maire ;

Vu la demande de ce jour présentée par M. Léandre DOS REIS Conducteur de travaux de l'entreprise RMCL pour des travaux de voirie place Gabriel Molinier du 29 juin au 10/07/2026 ;

**ARRÊTE :**

**Article 1 :** en raison des travaux de voirie, le stationnement sera interdit place Gabriel Molinier du lundi 29 juin 2026 au vendredi 10 juillet 2026.

**Article 2 :** des barrières seront installées sur place et entretenues par l'entreprise RMCL.

**Article 3 :** le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, à M. Léandre DOS REIS, affiché en Mairie et sur place.

Fait à TAUVES, le 26/06/2026  
Le Maire,  
Christophe SERRE

